*‘****La formation des Canons (catholique, orthodoxe, protestant) de l’Ancien Testament’***

 *(Conférence du 9 octobre 2010 par* ***Gérard BILLON****, directeur du service biblique catholique ‘Evangile et Vie’)*

 *La nouvelle édition de la TOB et ses innovations*

Editée en 1975 grâce au labeur de 150 exégètes, la TOB (Traduction Œcuménique de la Bible) a fait l’objet d’une 1ère révision en 1988, puis d’une révision du seul Pentateuque en 2004. G. Billon a été étroitement associé à la 2ème révision générale qui vient de paraître (novembre 2010).

 Comme dans toute révision, il y a des notes et des cartes nouvelles. La traduction a été très attentive au choix de certains mots comme les noms divins, ou encore comme l’emploi du terme ‘les juifs’ : dans l’évangile de Jean, ce terme est désormais différent selon qu’il se rapporte aux foules ou aux chefs des juifs. Ce qui va davantage surpren-dre, c’est l’introduction de 6 nouveaux livres à la fin de l’Ancien Testament.

Déjà en 1975, la TOB avait repris l’ordre de la liste juive : la Loi, les Prophètes, les Ecrits. Après les Ecrits, elle avait ouvert un ensemble appelé ‘livres deutérocanoniques’, où se trouvaient 7 livres admis par les catholiques et les or-thodoxes, mais considérés comme apocryphes par les protestants : Tobie, Judith, 1 et 2 Maccabées, Sagesse, Ec-clésiastique, Baruch. Pour la révision 2010, les orthodoxes, qui n’avaient participé que sommairement aux éditions précédentes, se sont davantage investi grâce à des professeurs de l’Institut Saint Serge. Ils ont demandé à ce que soient proposés à la lecture de tous six livres (3 et 4 Esdras, 3 et 4 Maccabées, prière de Manassé et Psaume 151) qui ne figurent que dans la tradition orthodoxe.

Pour comprendre pourquoi catholiques, orthodoxes et protestants n’ont pas le même Canon de l’Ancien Testament, une mise en perspective historique est nécessaire.

*La Bible hébraïque et sa tripartition*

Dans le cas de la Bible hébraïque, il ne faut pas parler de ‘canon’ : pour les juifs, il ne s’agit pas d’une liste imposée de livres saints, mais d’une liste définie progressivement jusqu’au 2è siècle de notre ère. Elle comprend 3 grandes parties : la Loi (Torah), les Prophètes (Neviim), les Ecrits (Ketouvim). Cette tripartition est déjà attestée au 2è siècle avant J.C. dans le prologue du Siracide (ou ’Ecclésiastique’), qui dit : *‘Mon grand’ père,* *qui s’est nourri de la Loi, des Prophètes et des autres Ecrits…*’. On la trouve aussi dans l’Evangile de Luc (ch 24) où Jésus parle de tout ce qui a été écrit de lui ‘*dans la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes’.*

La Torah, appelée ‘Pentateuque’ par les chrétiens, comprend 5 livres : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome. Les Prophètes, dans la tradition juive, recouvrent d’abord les 4 livres narratifs qui racontent l’histoire de l’Alliance : Josué, Juges, Samuel, Rois, puis les 4 livres des ‘prophètes-écrivains’ : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et le livre des douze ‘petits prophètes’. Ce qui fait au total 8 livres pour les Prophètes. La classe des Ecrits, plus lente à être définie, comprend d’abord les 3 grands livres que sont Psaumes, Job et Proverbes ; ensuite 5 livres corres-pondant à 5 fêtes juives : Ruth, Cantique des cantiques, Qohéleth, Lamentations et Esther ; enfin 3 livres de genres divers : Daniel (apocalyptique et sagesse), Esdras-Néhémie (réunis en un seul livre), et le livre des Chroniques. Cette liste de 11 Ecrits comprend en gros les livres qui permettent de dialoguer avec le monde grec et latin sur les grandes questions existentielles : la vie, la mort, l’amour, la souffrance…

Au total la bible hébraïque comprend 24 livres, ce qui a permis à des rabbins de dire : ‘Voyez, la Bible comprend autant de livres que de lettres de l’alphabet (hébraïque). Cela veut dire que nous avons de quoi déchiffrer le monde grâce à la Parole de Dieu.’ Au sein de ces 24 livres, il y a une hiérarchie : le plus important c’est la Torah, qui constitue toujours la première lecture dans la liturgie synagogale. Vient ensuite ‘la parole d’accomplissement’, qui est tirée des Prophètes. Psaumes mis à part, les Ecrits n’interviennent pratiquement pas dans la liturgie juive.

 *Avec la Septante, la Bible hébraïque est traduite en grec*

Le grand mouvement de traduction en grec des écrits saints du judaïsme commence à Alexandrie vers 250 avant J.C. La lettre d’Aristée (écrite un peu avant l’ère chrétienne) raconte que Ptolémée II Philadelphe, roi d’Egypte à une époque où le grec était la grande langue véhiculaire, a voulu que l’on traduise la Torah pour sa fameuse bibliothèque d’Alexandrie. A sa demande, Eléazar, grand prêtre de Jérusalem, lui envoya 72 savants (6 pour chaque tribu d’Is-raël). Magnifiquement reçus par Ptolémée II, ils se mirent au travail dans l’île de Pharos. Isolés les uns des autres, ils remirent chacun au bout de 70 jours leur traduction. Miracle : toutes les traductions étaient identiques ! Cette légende nous dit que cette traduction grecque de la Torah - appelée par la suite ‘Septante’ - a été considérée à l’époque com-me inspirée par Dieu. Historiquement, on pense que le roi d’Egypte a voulu mieux connaître comment les juifs ré-glaient leurs problèmes, et la communauté juive d’Alexandrie a sans doute vu le côté apologétique de la démarche. Ce qui est capital, c’est qu’aux yeux des juifs la traduction grecque avait la même valeur que le texte hébreu.

Après la Torah, l’ensemble des livres saints de la tradition juive vont être peu à peu traduits en grec jusqu’au 2è siècle de notre ère. De très nombreux traducteurs sont intervenus : on peut s’en faire une idée en considérant le labeur immense que représente la traduction française de la Septante (ou Bible d’Alexandrie) entreprise depuis 20 ans sous la direction de M. Harl et G. Dorival et non encore terminée.

 *Relations entre la Bible hébraïque et la Septante au sein du judaïsme*

Si les juifs d’Alexandrie ont traduit les livres saints hébreux, ils en ont aussi rédigé d’autres directement en grec. C’est le cas du livre de la Sagesse, des additions à Esther, de 2 Maccabées, de 3 Maccabées (qui raconte une sorte de pogrom à Alexandrie ayant échoué) et de 4 Maccabées (discours sur la raison régnant sur les passions).

Mais après son accueil enthousiaste au sein du judaïsme, la Septante va être peu à peu rejetée par les rabbins. En effet les traductions d’Alexandrie avaient été faites sur des textes hébreux encore ’flottants’, différant donc des textes retenus ultérieurement : texte proto-massorétique du 2è siècle, revu et fixé par les rabbins de Tibériade avant d’aboutir aux grands manuscrits hébreux des 9-10è siècles (cf. le B19 de St Pétersbourg). Par ailleurs l’exégèse jui-ve, très complexe, qui va se développer dans le Midrash et le Talmud, n’est valable que sur le texte hébreu : les rap-prochements de lettres, de sons, de constructions syntaxiques, etc…ne jouent pas sur une traduction grecque. Enfin lors des polémiques des premiers siècles, l’Eglise s’est basée sur la Septante pour dire aux juifs : ‘Vous voyez bien que vous vous êtes trompés’. Exemple bien connu, l’annonce en Isaïe 7,14 : *‘Voici que la jeune femme* (alma en hébreu) *va enfanter un fils et elle lui donnera le nom d’Emmanuel*’. Dans la Septante, le mot ‘alma’ a été traduit par ‘parthénos’, qui veut dire aussi bien ‘jeune femme’ que ‘jeune femme vierge’. Les savants chrétiens ont retenu le 2è sens (cf. Mat 1, 23) qui apportait un argument pour la foi en la virginité de Marie, mère du Christ. De tels exemples ont poussé les savants juifs à prendre leurs distances avec la Septante. Pour toutes ces raisons, la Septante, après son succès initial dans le monde juif, a été rejetée par celui-ci à partir du 3è siècle de notre ère.

*La Septante seule référence pour les chrétiens aux débuts de l’Eglise*

Les premiers chrétiens sont en majorité de langue grecque. Aussi en Orient pendant tout le 1er millénaire, les livres de la Septante sont considérés par les chrétiens comme Écritures inspirées. Ce sont eux qui sont lus aux caté-chumènes et aux fidèles, qui alimentent la liturgie et la prière, qui sont commentés par les Pères de l’Eglise. Sauf Jérôme, c’est toujours à partir de la Septante, et non de la Bible hébraïque, que sont faites les traductions de la Bible : en latin d’abord - c’est ce qu’on a appelé la ‘vetus latina’, la vieille version latine ; puis en copte, en arménien, en géorgien, en éthiopien, en arabe, en slavon, dans la liturgie des maronites, des melchites, des nestoriens, des jacobites, dans les versions successives de la Peschitta (Bible syriaque), etc...

Ces versions anciennes tirées de la Septante en reprennent tous les livres, c’est-à-dire non seulement les 24 livres de la liste juive, mais aussi Sagesse, Ecclésiastique, Maccabées, Tobie, Judith… Les chrétiens les considèrent com-me des livres donnés par Dieu à son peuple. Sauf dans les polémiques, ils ne s’inquiètent pas de savoir si les juifs les ont repris ou non dans leur propre canon.

*Vers 400, Jérôme rédige la Vulgate en latin*

 A la demande du pape Damase, Jérôme va corriger la ‘Vetus latina’ qui comportait de nombreuses fautes. Il ap-prend l’hébreu, s’installe à Bethléem, et se rend compte qu’entre le texte de la Septante et celui qui est lu en hébreu par les juifs, il y a des différences - ce qui n’est pas étonnant puisque, on l’a vu, le texte hébreu a évolué après l’éla-boration de la Septante.

Plutôt que de retraduire la Septante en latin, il veut revenir à la ‘Veritas hebraïca’ (‘la vérité se trouve dans l’hébreu’). Sa traduction directe de l’hébreu en latin va donner la Vulgate. Mais comme un certain nombre de livres (Tobie, Judith…) sont désormais bien installés dans la vie du peuple chrétien, on va demander à Jérôme de les traduire de la Septante en latin, même s’ils n’existent pas dans la source hébraïque. On a dit que Jérôme, réticent, aurait bâclé certaines traductions de la source grecque, inventant même certains détails, comme le chien qui remue la queue au retour du jeune Tobie !

La Vulgate ne va pas détrôner tout de suite la vieille traduction latine en Occident (ainsi le Psautier est resté long-temps celui de la Vetus latina). Il y a même eu conflit entre Jérôme et Augustin à propos de l’autorité de la Septante. Augustin écrit ainsi dans ‘La cité de Dieu’ : *’Le prêtre Jérôme, homme très savant et connaissant parfaitement les trois langues, a traduit les saintes écritures en latin, mais de l’hébreu et non du grec. Bien que les juifs disent que son travail très savant est exact, alors que, prétendent-ils, les Septante ont commis beaucoup d’erreurs, les églises du* *Christ jugent cependant qu’à l’autorité de tant d’hommes désignés par le grand prêtre Eléazar, il ne faut préférer personne’.*

Quoi qu’il en soit, la Vulgate est le 1er grand effort pour revenir au texte hébreu, par-dessus la Septante, mais sans oublier la Septante. Précurseur du travail critique de la Renaissance, Jérôme n’a pas voulu faire une traduction de traduction, mais traduire des textes originaux. Au prix d’une tension entre la Septante et la Veritas hebraïca, la Vul-gate a fini par s’imposer en Occident. A noter que cette tension n’a jamais existé dans la Chrétienté orientale, qui n’a jamais cessé de recevoir comme parole de Dieu les livres en grec de la Septante, y compris les écrits tardifs.

*La Vulgate modifie l’ordre juif des livres de l’Ancien Testament*

Quittant la tripartition rabbinique ‘Loi-Prophètes-Ecrits’, la Vulgate a pris comme fil directeur une histoire du Salut qui aboutit au Christ. A la base, on trouve toujours le Pentateuque, mais comme récit des débuts. On a ensuite un ensemble de livres dits ‘historiques’, dans lesquels on retrouve les ‘prophètes premiers’ des hébreux : Josué, Juges, Ruth, 1 et 2 Samuel, 1 et 2 Rois (on a divisé des livres qui n’en faisaient qu’un chez les juifs), Chroniques, Esdras, Néhémie. Puis on a Tobie, Judith, Esther, 1 et 2 Maccabées. Ces livres sont regroupés parce que ce sont des livres narratifs, qui font chacun référence à un moment de l’histoire d’Israël. Le peuple chrétien se voit ainsi proposer une très grande histoire qui va de l’entrée en Canaan (Josué) jusqu’à la domination grecque (2 Maccabées).

Ensuite la Vulgate regroupe au sein des Ecrits les ‘livres poétiques et sapientiaux’ : Job, Psaumes, Proverbes, Ecclé-siaste (Qohéleth), Cantique des cantiques, Sagesse et Ecclésiastique (Siracide). Enfin elle met en dernier ce qui était second dans la tradition juive, à savoir les livres prophétiques. Ce faisant, elle reprend les 3 grands prophètes (Isaïe, Jérémie, Ezéchiel), mais à Jérémie elle ajoute le livre des Lamentations (présent dans le canon juif) et le livre de Baruch (transmis du grec). Elle place ensuite le livre de Daniel, ce qui fait au total 4 grands prophètes, ceux qui dans la représentation du Moyen Age portaient chacun un évangéliste sur ses épaules, précurseurs qu’ils étaient des seconds. Enfin ferment la marche les 12 écrits des ‘petits prophètes’, qui ne constituent qu’un livre dans le judaïsme.

Placés ainsi en dernier, les Prophètes vont devenir pour les chrétiens des livres essentiels dans la Bible héritée d’Israël, parce qu’ils font apparaître la mise en place progressive de l’espérance messianique réalisée en Jésus. Quand la Bible est réunie en un seul volume, l’A.T. se termine sur Malachie, qui attend un Messie ; on tourne quel-ques pages, et voilà Matthieu qui répond ‘Le Messie est là’. Il y a donc une théologie dans la Vulgate : avec le N.T., l’accent s’est déplacé de la Loi à l’Evangile, et en conséquence dans l’A.T., l’importance est donnée non plus à la Loi, mais bien à la prophétie.

*Le Canon selon Athanase d’Alexandrie*

Un Père de l’Eglise, Athanase d’Alexandrie, parlant des écrits saints à ses fidèles en 367, dit qu’il faut distinguer entre les écrits ‘canoniques’, les ‘autres écrits’ et les ‘apocryphes’. C’est chez lui qu’on trouve la 1ère attestation du mot ‘canon’. Dans la culture gréco-romaine, cela veut dire : liste officielle ou normative. On avait ainsi le canon des auteurs de théâtre grec, le canon des 7 pièces importantes d’Eschyle…

Pour Athanase, les écrits les plus importants sont ceux qui sont lus par les juifs, et il en donne la liste ‘canonique’. Ils ne sont plus 24 comme dans la Bible juive, mais 39 car certains ont été divisés à la suite de la Septante : en douze pour le livre des petits prophètes, en deux pour Samuel, Rois, Chroniques et Esdras-Néhémie. Donc 24 livres juifs sont devenus 39 livres chrétiens. Puis Athanase signale d‘autres écrits, auxquels il donne le nom d‘’anagignoskoména’ (ce qui veut dire ‘bons à connaître, utiles à lire’) - nom qui leur est resté dans la tradition orientale. Ce sont les livres de la Sagesse, du Siracide (Ecclésiastique), d’Esther (dans sa version grecque), de Judith, de Tobie et des Mac-cabées. Enfin pour Athanase, les ‘apocryphes’ (livre d’Hénoch, ascension d’Isaïe…) sont des livres à cacher, réser-vés à ceux dont la compétence permet de les lire sans dommage car ils sont ‘inventions des hérétiques’.

 *L’Ancien Testament dans l’Eglise ancienne*

Les grands manuscrits de la fin du 4è et du début du 5è siècles (Codex Vaticanus, Codex Sinaïticus, Codex Alexan-drinus) contiennent tous des livres de l’A.T. considérés par Athanase comme anagignoskoména. Ainsi dans l’Alexan-drinus figurent Sagesse, Judith, Tobie, 1 à 4 Maccabées, le Ps 151 et la prière de Manassé (qui fait partie d’un re-cueil de 14 prières juives qu’on appelait ‘Les Odes’). L’ordre des livres diffère un peu d’un Codex à l’autre, mais on n’y trouve jamais la tripartition juive ‘Loi-Prophètes-Ecrits’, et pas encore celle qui va s’imposer avec la Vulgate.

Le souci de codifier la liste des livres de l’A.T. se retrouve par la suite dans quelques conciles locaux. Celui de Laodicée (360) exige que seuls les livres canoniques soient lus dans l’Eglise, en précisant qu’il s’agit des 39 livres ‘que les juifs reconnaissent’ (c’est la position d’Athanase). En 382, un concile à Rome donne une liste ‘des divines écritures que reçoit l’Eglise catholique’ (pour l’A.T., cette liste comprend 44 livres) et de celles qu’elle doit éviter. Enfin en 692 le concile œcuménique de Constantinople fait la synthèse des conciles précédents, de la position d’Athanase et des Pères, ainsi que d’un ouvrage syriaque appelé ‘Constitutions apostoliques’. Toutefois les églises occidentales ne mettent dans les anagignoskoména (qui seront appelés livres deutérocanoniques au 16è siècle) que les 7 livres indiqués plus haut, alors que chez les byzantins, on lit aussi 3 Esdras, 3 et 4 Maccabées, la prière de Manassé et le Ps 151.

*Luther et le Canon protestant*

En 1534, Luther traduit la Bible en allemand. A la suite de Jérôme, et comme bien d’autres humanistes de la Renais-sance (Lefèvre d’Etaples, Erasme), il revient pour l’A.T. à la Veritas hebraïca. En outre il n’adopte que les 39 livres admis comme incontestables en Occident. En revanche il garde l’ordre canonique et théologique de la Vulgate, car ce qui compte pour lui c’est bien l’accomplissement en Christ des promesses prophétiques de Dieu. Concernant les livres deutérocanoniques (qui pour lui sont ‘bons et utiles à lire’), il retient les 7 cités plus haut, plus la prière de Ma-nassé, et il les place en appendice de son A.T. en les désignant sous le terme malheureux d’’apocryphes’. C’est sous cette forme que la Bible de Luther va s’imposer comme référence dans les pays de langue allemande.

En langue française, les premières grandes traductions protestantes (1535 : Bible d’Olivétan, et surtout 1588 : Bible de Genève) suivent la même logique. Adoptant le canon bref de 39 livres, elles rejettent soit à la fin de l’A.T., soit à la fin de la Bible, les deutérocanoniques toujours qualifiés d’apocryphes. Si finalement ces livres vont disparaître des bibles protestantes, c’est suite à des décisions des sociétés bibliques chargées dans le protestantisme de diffuser largement la Bible. Comme les apocryphes sont ‘bons et utiles à lire’ mais pas indispensables, leur suppression va réduire le prix de revient. La société biblique protestante de Paris proposera un temps une version avec et une version sans apocryphes, mais l’usage s’imposera peu à peu de ne plus faire figurer les 7 livres deutérocanoniques

dans les bibles protestantes françaises. La grande traduction de Louis Segond (1884, puis 1910) ne les comprend pas. Cependant dans l’Eglise anglicane, la fameuse ‘King James’ (1611) et ses descendantes présentent dans une section à part les 7 livres deutérocanoniques catholiques, plus les 3è et 4è livres d’Esdras et la prière de Manassé.

*Le concile de Trente et le Canon catholique*

Le concile de Trente (1646), qui s’est penché sur les sources de la Révélation, a défini comme canoniques les livres qui se trouvaient dans la Vulgate latine, c’est-à-dire pour l’A.T., les 39 admis par tous plus les 7 deutérocanoniques - soit 46 livres.

 Il faut noter cependant que dans bien des manuscrits de la Vulgate, on trouvait en appendice 3 et 4 Esdras et la prière de Manassé : ces livres vont être conservés aussi dans la révision de la Vulgate dite ‘clémentine’ de 1692. Ils ne seront retirés des Bibles catholiques qu’en 1979. Auparavant ils figuraient en fin de volume et en petits caractères pour rappeler qu’ils ne faisaient pas partie du canon.

*Vatican II et la constitution sur la Révélation*

Dans son ch. 6, la constitution sur la Révélation (Dei Verbum) du concile Vatican II (1965) dit : *‘Il faut que l’accès à la Sainte Ecriture soit largement ouvert aux chrétiens (…) L’Eglise veille à ce que des traductions exactes et appro-priées soient faites dans les diverses langues, de préférence à partir des textes originaux des livres sacrés’* (c’est-à-dire à partir de l’hébreu et du grec plutôt que du latin de la Vulgate). Et Dei Verbum ajoute : *’Si après approbation de l’Eglise, ces traductions peuvent être le fruit d’une collaboration avec des frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens’*. Encouragés par ce texte, Jean Starky et le pasteur Morel ont pu lancer le mouvement de la TOB, mouvement qui a été finalisé par des accords (1968 et 1987) entre le Secrétariat pour l’unité des chrétiens et l’Alliance biblique universelle.

Le ch. 6 de Dei Verbum dit aussi que de toutes les versions antiques de l’A.T., la plus importante c’est la Septante, même si la Vulgate est la version la plus vénérable de l’Occident. Ainsi Vatican II a réparé l’omission du concile de Trente qui passait sous silence le fait qu’en Orient on ne lisait la Bible que dans la version de la Septante.

*Le Canon de l’Ancien Testament dans les Eglises orthodoxes*

Dans l’Orthodoxie, les sources de l’autorité sont multiples. Toutes les églises reconnaissent néanmoins avec l’Occi-dent que la base est constituée par les 39 livres du canon hébraïque (étant rappelé qu’en Orient les livres de Samuel et des Rois s’appellent ‘Règnes’ et les livres des Chroniques ‘Paralipomènes’). Cyrille Loukaris, patriarche de Cons-tantinople, a essayé en 1633 de restreindre la liste des livres inspirés à ce canon bref des 39 livres, mais il a été dé-savoué au synode de Jassy (1642). Au synode de Jérusalem (1672), le patriarche Dosithée a accordé le statut de livres canoniques à une liste voisine de celle des deutérocanoniques retenus par le concile de Trente.

Cela na pas empêché les églises orthodoxes d’accueillir en plus parmi les anagignoskomena (dans la partie des livres historiques) : 3 Esdras et 3 Maccabées, le psaume 151 et la prière de Manassé. S’y ajoutent chez les Russes un 4è livre d’Esdras, chez les Grecs un 4è livre des Maccabées - sans parler des églises syriaque, copte, arménienne, éthiopienne… qui ont encore d’autres livres.

Aujourd’hui bien qu’il revienne à chaque église indépendante de définir son édition approuvée de la Bible, on peut dire qu’il y a 2 positions au sein de l’Orthodoxie : pour l’une (églises russe, bulgare, serbe et roumaine), il faut distin-guer entre les livres canoniques et les anagignoskoména, les seconds étant utiles à connaître et bons à lire, mais non inspirés. Pour l’autre (église grecque), les anagignoskoména ont le même degré d’autorité que les livres canoniques.

*Conclusion*

Catholique, la Bible de Jérusalem n’a pas eu de problème de périmètre. Elle a présenté les 46 livres de l’A.T. dans l’ordre de la Vulgate. Suivant le conseil de Vatican II, elle est revenue aux textes hébreux et grecs, et cela a été pro-phétique à l’époque. Elle a simplement signalé en italiques les suppléments grecs de Daniel et d’Esther.

Œcuménique, la TOB témoigne de tensions résolues. En refaisant l’histoire résumée plus haut lors de la préparation de l’édition de 1975, les protestants se sont rendu compte que Luther n’avait pas véritablement exclu les livres deuté-rocanoniques. Ils ont donc accepté qu’ils soient présentés à part à la fin de l’A.T. comme livres ‘inspirés pour les ca-tholiques et apocryphes pour les protestants’.

L’édition 2010 de la TOB fait un pas de plus, cette fois-ci vers les orthodoxes : la dernière partie de l’A.T. présente a/ les livres deutérocanoniques considérés comme inspirés à la fois par les catholiques et les orthodoxes, mais pas par les protestants ; b/ les livres deutérocanoniques admis par les seuls orthodoxes (3 et 4 Esdras, 3 et 4 Maccabées, prière de Manassé, psaume 151). Ainsi lecteurs catholiques et protestants pourront-ils se mettre à l’écoute de ce que leur disent leurs frères orthodoxes, sans pour autant considérer ces textes comme canoniques.

 ***Pour en savoir plus***

L’édition 2010 de la ‘Traduction Œcuménique de la Bible’ (TOB) est disponible aux Editions du Cerf - Bibli’O sous deux formes :

- édition grand format avec notes intégrales *(2 784 pages - 65 euros)* ;

- édition petit format avec notes essentielles *(2 100 pages - 16,50 euros).*